

contre l'escalier. C'est probablement à ce moment-là, que j'ai déposé mon parapluie...

La banqueroute Hanau-Bloch

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. PIERRE AUDIBERT A ETE TRANSFERE A L'INFIRMERIE DE FRESNES

Paris, 3 janvier. — A 13 h. 45, M. P. Audibert a été transféré de son domicile à l'infirmerie de la prison de Fresnes, dans une voiture d'ambulance d'une société privée. Il n'y a eu aucun incident.

Pour cette opération de justice, dès 12 h. 30, de nombreux inspecteurs de police et des gendarmes de la paix arrivent devant le domicile de M. Pierre Audibert, 111, boulevard Saint-Michel. Les passants regardent sans s'arrêter le service d'ordre. De nombreux journalistes et photographes font déjà les cent pas devant l'immeuble.

A 13 heures M. Peyrot Desgachon, commissaire délégué et M. Seigner, commissaire d'arrondissement, arrivent. Ils donnent des ordres et, à 13 h. 10, M. M. Glard, juge d'instruction et Langlois, greffier, le docteur Paul, médecin-légiste, pénètrent dans le vestibule de l'immeuble, où ils s'entretiennent quelques instants avant d'entrer dans l'appartement de M. Audibert.

Le docteur Paul sort quelques instants après et il est aussitôt interrogé par les nombreux journalistes. Le docteur Paul se borne à dire que l'état de M. Audibert est satisfaisant.

Enfin, à 13 h. 30, une voiture d'ambulance d'une société privée s'arrête. Les commissaires font monter la voiture sur le trottoir. Elle vient se ranger près de la porte de l'immeuble. Un brancard est descendu pendant que les inspecteurs ferment les stores.

Un quart d'heure après, la porte cochère est ouverte à deux battants et le brancard sur lequel est couché l'inculpé est porté par deux brancardiers et hissé dans la voiture.

M. Audibert apparaît recouvert d'épaisses couvertures et coiffé d'une casquette grise. La lumière du jour semble le gêner et il forme les yeux. Il les entrouvre cependant avant que le brancard soit complètement glissé dans l'ambulance, pour regarder du côté des spectateurs, l'un d'eux ayant prononcé son nom.

Dans la voiture prennent place une infirmière de la société privée et un infirmier de la prison de Fresnes, pendant qu'un inspecteur monte à côté du chauffeur.

Pendant tout ce temps, de nombreux curieux se sont arrêtés, que le service d'ordre refuse lentement. Aux fenêtres et aux balcons de l'immeuble et des immeubles voisins, apparaissent des têtes curieuses.

A 13 h. 45, l'ambulance démarre et par le boulevard Saint-Michel gagne rapidement la Porte d'Orléans, suivie d'une autre voiture dans laquelle ont pris place M. Badin et des inspecteurs.

C'est à l'infirmerie de la prison que ce magistrat notifiera à M. Audibert que son mandat d'amener est transformé en mandat de dépôt.

Déjà le départ de M. Audibert, les curieux se sont dispersés sans que le service d'ordre ait eu à intervenir.

UNE PEROUSSION CHEZ UN PARENT DU COURTIER AMAR

Paris, 3 janvier. — Sur mandat de M. Glard, juge d'instruction, M. Badin, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné dans un appartement situé au rez-de-chaussée, 122, rue de la Boétie, dont le courtier Mimoun Amar avait facilité la location à un de ses parents. Aucun document intéressant n'a été trouvé.

M. MYRON T. HERRICK VA MIEUX ET S'EMBARQUERA POUR LA FRANCE LE 12 JANVIER

L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris a reçu, jeudi matin, plusieurs télégrammes de M. Myron Herrick, fils de l'ambassadeur, l'avisant qu'une amélioration très sensible s'est produite dans l'état de santé de son père. Le dernier télégramme indique que l'ambassadeur s'embarquera très probablement le 12 janvier.

LES ELECTIONS GENERALES ANGLAISES AURAIENT LIEU EN JUIN

Les milieux conservateurs anglais ne prennent pas au sérieux la suggestion suivant laquelle les élections générales seraient réalisées à l'automne. On déclare, dans les milieux autorisés, qu'une décision n'a encore été prise quant à la date des élections; mais l'impression générale est toujours qu'elles auront lieu au mois de juin.

MORT D'UN SURVIVANT DE REICHSHOFFEN

Auxerre, 3 janvier. — M. Amédée Defrance, survivant de Reichshoffen, vient de mourir à Auxerre, à l'âge de 84 ans. Il avait pris part au combat de Wissembourg de 1870-71 et à celui de Colmar, le 22 novembre 1870. Il avait été fait prisonnier et envoyé en Sibirie.

UNE FEMME CONDAMNÉE A MORT VOIT SON POURVOI REJETE EN CASSATION

Paris, 3 janvier. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la femme Anne-Marie David, contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 7 novembre dernier, la condamnant à la peine de mort pour avoir assassiné à l'aide d'une éponge la petite fille de ses voisins, Simone Baud, à Pierrefitte.

TROIS ENFANTS DISPARAISSENT SOUS LA GLACE

Glasgow, 3 janvier. — Un froid intense sévit en Ecosse depuis le 1^{er} janvier. Le thermomètre a enregistré 5° au-dessous de zéro hier, à Glasgow. Deux garçons et une fille qui s'étaient aventurés sur la glace trop mince d'un réservoir, ont été noyés à Howell, la glace s'étant rompue sous leur poids.

Le Conseil général du Nord a siégé hier

IL A FIXE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DANS L'APPLICATION DE LA LOI LOUCHEUR

Le Conseil général du Nord s'est réuni jeudi en session extraordinaire, pour examiner les questions qui avaient dû être ajournées lors de la session ordinaire d'octobre. Après les réunions préparatoires dans les bureaux, qui ont eu lieu dans la matinée, la première séance publique s'est déroulée l'après-midi.

LA SEANCE PUBLIQUE

M. Mahieu, président, ouvre la séance à 15 h. en présence de M. Hudebo, préfet du Nord, M. Demessure, secrétaire, précédés de l'appel des conseillers. On remarque la présence de MM. Loucheur, ministre du Travail; Daniel-Vincent, Faure, Bergerot, et... M. Salengro est absent.

L'ALLOCATION DE M. MAHIEU

Après avoir annoncé la démission de M. Henri Letebvre, conseiller général du canton Est de Roubaix, le président du Conseil général donne lecture d'une adresse de félicitations au nom de l'Assemblée départementale et par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères, il va envoyer à M. Hoover à l'occasion de sa venue à la présidence des Etats-Unis, le rappel également les remerciements de l'Assemblée d'Etat américain à rendus à nos régions carrières pendant la guerre.

M. Mahieu félicite encore M. Leriche de son élévation au grade de commandeur de l'ordre du Mérite Agricole et se dit heureux de l'entendre qui a été réalisé entre l'Union des Sociétés de secours mutuels et M. Loucheur pour que l'application de la loi sur les Assurances sociales se fasse dans l'esprit voulu par le Parlement.

Abordant ensuite le programme de la présente session, le président passe rapidement en revue les principales questions, et notamment celle de la participation du département à la construction de habitations.

En ce qui concerne la question des routes, le programme prévu devra être totalement remanié en vertu des nouvelles dispositions de la loi de finances. Le Conseil général devra donc reporter à la session d'avril l'étude approfondie de cette question et le classement des routes départementales, vicinales et communales.

LA DISCUSSION DES RAPPORTS

La séance est ensuite consacrée à l'examen de questions qui ne soulèvent aucune difficulté. La plupart d'entre elles ne présentent d'ailleurs qu'un intérêt très secondaire.

La création d'une section caserne de gendarmerie à Halluin, pour laquelle l'Assemblée vote un crédit provoque les protestations de M. Merlier. « Ce n'est pas, dit le conseiller communiste, par des gendarmes et des casernes que l'élément supérieur doit chercher à résoudre les maux sociaux ».

A propos de la maison d'arrêt d'Hazebrouck, M. René Faure exprime le vœu de l'indemnité de voir rétablir le tribunal supprimé lors des récentes réformes judiciaires.

Les sectionnements électoraux

Un débat est ouvert ensuite au sujet du sectionnement électoral de la commune de Comines. Les socialistes par l'organe de M. Couteaux, réclament le statu quo.

M. Meurillon, après avoir souligné les variations socialistes sur la question des sectionnements électoraux, demande, d'accord avec la commission du rapport de M. Derivaux, que le sectionnement de Comines soit supprimé.

Le Conseil se ralliant à cette manière de voir, décide que Comines-Sainte-Marguerite sera désormais rattaché à Comines-ville.

Les habitations à bon marché

La séance est reprise à 17 h. La parole est à M. Degroote pour la lecture du rapport du 2^e bureau sur la participation du département à l'application de la loi sur les habitations à bon marché.

Les diverses lois sur les loyers qui ont été votées par le Parlement dans un bon louable, dit le rapporteur, n'ont pas eu les résultats que certains en attendaient.

Elles étaient dues à l'exception et, partant, dangereuses; elles portaient atteinte au grand principe du droit de l'offre et de la demande. La liberté laissée en cette matière, surtout engagée le détenteur de capitaux, a conduit le genre de placement que le Français affectionne particulièrement: le placement immobilier au lieu de l'obligation à se reporter sur les affaires offertes par la banque qui pour des motifs divers l'ont séduite peut-être déçu.

Le membre du Gouvernement a trouvé un remède actif et le 13 juillet 1925, le Parlement votait la loi sur l'habitation.

Le deuxième bureau estime que le Département doit lui-même assurer son rôle de constructeur. Il nous faut donc attendre ce but; ce que l'industrie, si nous voulons la conserver et la développer, puisse assurer dans le Nord la main-d'œuvre nécessaire et cette main-d'œuvre, pour travailler avec fruit, à côté d'un salaire rémunérateur doit trouver un logement commode et sain; il y va au surplus de l'avenir de la race; b) permettre aux petits rentiers et aux retraités de se créer chez nous un asile suffisant; c) donner de la main-d'œuvre à la culture.

Si les sociétés importantes peuvent construire pour leur personnel des maisons, — et la Compagnie du Nord, les Compagnies minières et d'autres industries ont compris leur devoir — si les exploitants des grandes cultures de l'Oise, de l'Aisne ou d'ailleurs veulent le faire, dans notre pays de petite culture, on ne peut demander cet effort à l'exploitant, ni au propriétaire, ni à l'ouvrier.

Pour tous ces motifs, le deuxième bureau estime que le département doit s'organiser pour qu'une partie importante des crédits destinés à la construction de maisons salubres et à bon marché puisse être utilisée aussi rapidement que possible.

Pour cela il propose: 1^o l'électoral de la garantie pour moitié aux sociétés offrant toute sécurité au point de vue gestion à condition que les communes sur le territoire desquelles est édifié l'immeuble garanti soient à concurrence de la moitié;

2^o De demander à l'Office des habitations à bon marché de bâtir des maisons spécialement destinées aux nouveaux ménages et aux ouvriers agricoles, maisons qui pourront être revendues aux intéressés;

DERNIERE HEURE

QUATRE MILLE MINEURS SONT MENACES DE CHOMAGE par suite de la mise en liquidation judiciaire des Houillères de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 3 janvier. — Le Tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la Compagnie des houillères de Saint-Etienne.

Cette nouvelle qui émeut l'opinion et a provoqué dans la région une vive émotion. Cette société, avait en effet, un effectif moyen de quatre mille ouvriers, qui se voient menacés du jour au lendemain d'un chômage forcé.

Un télégramme aux ministres du Travail et des Travaux publics

M. Durafour, député, président du Conseil général, M. Louis Sonit, sénateur-maire de Saint-Etienne, et M. Alfred Vernay, député, premier adjoint au maire de Saint-Etienne, ont adressé le télégramme suivant aux ministres des Travaux publics:

« La région stéphanoise éprouvée déjà par une grève de mineurs qui émeut l'opinion et a provoqué l'attention de pouvoirs publics, vient d'être frappée par un autre malheur. Hier soir, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la Société des houillères de Saint-Etienne qui occupe quatre mille personnes. Nous vous adressons vivement recommandations d'envisager immédiatement des mesures pour assurer du travail aux ouvriers occupés dans cette exploitation. »

LES ADIEUX DE M. STEEG AU SULTAN DU MAROC

Rabat, 3 janvier. — M. Steeg s'est rendu au Palais du sultan où il a été reçu en audience solennelle par Sidi Mohamed, entouré des ministres et des hauts fonctionnaires. A l'issue de cette audience, le sultan a reçu M. Steeg, en audience privée.

Il s'est entretenu avec lui et lui a marqué les regrets qu'il avait de son départ; puis rompant avec le protocole, il l'a accompagné jusqu'à l'escalier, lui donnant ainsi un témoignage de particulière affection.

Le chef du protocole a fait savoir que la croix du Mérite civil chérifien a été décernée à M. Steeg en récompense de ses efforts pour les œuvres de bienfaisance. Le sultan tient à se rendre à Casablanca, samedi, pour l'embarquement de M. Steeg. Il restera dans le palais qu'il possède en cette ville, le protocole lui interdisant d'aller jusqu'aux quais d'embarquement.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU ROI D'ANGLETERRE

Londres, 3 janvier. — Voici le bulletin officiel publié ce soir, à 20 heures, au palais de Buckingham:

« Le Roi a eu un assez bonne journée. Il n'y a aucun changement à signaler dans l'état de Sa Majesté. »

La lente amélioration qui se manifeste permet d'espérer le rétablissement du souverain

Londres, 3 janvier. — Les journaux médicaux « Le Lancet » et le « British Medical Journal », publiant une déclaration autorisée par le Palais de Buckingham, au sujet de l'état du roi. Il y est dit notamment que la plaie résultant de l'opération pour l'école de l'épave est maintenant saine et se ferme peu à peu. Le pus, provenant de la cavité pléurale, diminue de volume; les streptocoques perdent de leurs forces.

Il est clair que tant que l'épave sera aussi grande, la réserve de forces sera bien faible et les légers reculs inévitables dans la phase actuelle de la maladie, ont de plus graves conséquences. Toutefois, ces reculs ne constituent pas des rechutes, tant que le patient ne peut constater qu'un prépondérance des hauts sur les bas.

Le roi prend maintenant une nourriture suffisante car il faut également réagir contre la perte de poids qui est énorme. La transfusion du sang a été pour le moment écartée. En dépit de son étiologie, l'état de santé du roi tend à la guérison et la lente amélioration qui se manifeste permet d'espérer son rétablissement.

LES TROUBLES AFGHANS

Les négociations se poursuivent entre le gouvernement et les rebelles

Londres, 3 janvier. — Une dépêche datée d'Isther soul, parvenue à la légation afghane, indique que les négociations se poursuivent entre le gouvernement et les rebelles. Ces derniers n'ont pas imposé de conditions et il est faux qu'Amannullah ait fait des concessions. Les négociations, de même que le roi lui-même, ont cessé de fonctionner.

Le roi a consenti à former l'école de jeunes filles de Caboul et à rétablir le vendredi comme jour de repos légal. On déclare sans fondement les rumeurs selon lesquelles l'opinion publique est hostile à la reine. On joint qu'aucun changement n'est intervenu dans les opérations militaires ni dans la situation politique et que c'est en parfait accord avec le gouvernement afghan que les avions militaires anglais ont survolé l'Afghanistan.

Le sort des aviateurs espagnols perdus en Méditerranée

On garde peu d'espoir de les retrouver

Madrid, 3 janvier. — Le ministère de la Marine communique à 18 heures les dépêches radiotélégraphiques reçues des bâtiments qui recherchent dans la Méditerranée l'hydravion militaire espagnol disparu. Ces dépêches signalent que les recherches entreprises n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

Le ministre de la Marine a ordonné à tous les navires d'étendre leurs recherches plus vers l'Est et de se diriger vers les Balears. L'opinion générale ne montre pas pessimisme au sujet de la disparition de l'appareil.

Le colonel Midejan et le commandant Franco ont exprimé l'espoir qu'en raison de la tempête qui sévit sur les côtes de la Méditerranée, les aviateurs ont pu être obligés de chercher un refuge dans l'intérieur des terres. Les disparus ont pour quatre jours de vivres.

En dépit de cela, l'opinion générale croit que les quatre aviateurs ont été entraînés par la chute de l'hydravion au fond de la mer.

ON RETROUVE LES CADAVRES DE DEUX ETUDIANTS EMPORTEES PAR UNE AVALANCHE

Davis, 3 janvier. — Deux étudiants de Bâle et de Zurich, qui étaient en excursion en ski dans le massif de Pisechs, ont été emportés par une avalanche. On a retrouvé les deux

L'AFFAIRE DE LA « GAZETTE DU FRANC »

Deux nouvelles inculpations de souscripteurs fictifs

Paris, 3 janvier. — M. Glard, juge d'instruction, a poursuivi, ce après-midi, l'audition des souscripteurs des différents numéros de la « Gazette du Franc ».

Ces deux personnes ont pu démontrer au juge, leur bonne foi. Ils seront néanmoins de nouveau entendus très prochainement.

Enfin, M. Glard a reçu les déclarations de M. Jacques Bréville. Ce dernier, qui avait soustrait cinq cents actions de cent francs à la demande de M. Louis Bloch, avait offert de verser le montant de sa souscription; il n'en fit rien, à la demande de son ami et, par la suite, il rétrocéda ses actions. M. de Bréville ayant démontré sa bonne foi, on sera pas inquiété.

UN VAPEUR FRANÇAIS FAIT NAUFRAGE AU LARGE DES COTES ESPAGNOLES

Mahon, 3 janvier. — Le vapeur français « Malakoff » a fait naufrage entre le cap Malakoff et la crique de Santa-Galdana.

Quelques membres de l'équipage ont pu seulement se sauver, les autres ont disparu. On considère le navire comme entièrement perdu.

On annonce que l'état de M. Vell-Picard, propriétaire de chevaux de courses, actuellement allié à Marcella, donne quelques inquiétudes à son entourage.

Conformément à la décision prise par le Comité d'action des mariés militaires, un accord avec le Comité de la Ligue de la Femme a été conclu et commença dans tout le bassin du Gard, à Aiz.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 3 janvier. — Ventos, 35.000; Importations, 17.800; Américain, baisse 20; Brésilien, baisse 25; Egyptien, baisse 25.

NEW-YORK, 3 janvier. — Coton Midding Upland. — Disponible, 19.20; — Coton à terme: 19.20; 19.30-40; 19.40-45; 19.45-50; 19.50-55; 19.55-60; 19.60-65; 19.65-70; 19.70-75; 19.75-80; 19.80-85; 19.85-90; 19.90-95; 19.95-100.

NEW-YORK, 3 janvier. — CLOTURE. — Coton Midding Upland. — Disponible, 20.25; — A terme: 19.20; 19.30; 19.40; 19.50; 19.60; 19.70; 19.80; 19.90; 20.00; 20.10; 20.20; 20.30; 20.40; 20.50; 20.60; 20.70; 20.80; 20.90; 21.00; 21.10; 21.20; 21.30; 21.40; 21.50; 21.60; 21.70; 21.80; 21.90; 22.00; 22.10; 22.20; 22.30; 22.40; 22.50; 22.60; 22.70; 22.80; 22.90; 23.00; 23.10; 23.20; 23.30; 23.40; 23.50; 23.60; 23.70; 23.80; 23.90; 24.00; 24.10; 24.20; 24.30; 24.40; 24.50; 24.60; 24.70; 24.80; 24.90; 25.00; 25.10; 25.20; 25.30; 25.40; 25.50; 25.60; 25.70; 25.80; 25.90; 26.00; 26.10; 26.20; 26.30; 26.40; 26.50; 26.60; 26.70; 26.80; 26.90; 27.00; 27.10; 27.20; 27.30; 27.40; 27.50; 27.60; 27.70; 27.80; 27.90; 28.00; 28.10; 28.20; 28.30; 28.40; 28.50; 28.60; 28.70; 28.80; 28.90; 29.00; 29.10; 29.20; 29.30; 29.40; 29.50; 29.60; 29.70; 29.80; 29.90; 30.00; 30.10; 30.20; 30.30; 30.40; 30.50; 30.60; 30.70; 30.80; 30.90; 31.00; 31.10; 31.20; 31.30; 31.40; 31.50; 31.60; 31.70; 31.80; 31.90; 32.00; 32.10; 32.20; 32.30; 32.40; 32.50; 32.60; 32.70; 32.80; 32.90; 33.00; 33.10; 33.20; 33.30; 33.40; 33.50; 33.60; 33.70; 33.80; 33.90; 34.00; 34.10; 34.20; 34.30; 34.40; 34.50; 34.60; 34.70; 34.80; 34.90; 35.00; 35.10; 35.20; 35.30; 35.40; 35.50; 35.60; 35.70; 35.80; 35.90; 36.00; 36.10; 36.20; 36.30; 36.40; 36.50; 36.60; 36.70; 36.80; 36.90; 37.00; 37.10; 37.20; 37.30; 37.40; 37.50; 37.60; 37.70; 37.80; 37.90; 38.00; 38.10; 38.20; 38.30; 38.40; 38.50; 38.60; 38.70; 38.80; 38.90; 39.00; 39.10; 39.20; 39.30; 39.40; 39.50; 39.60; 39.70; 39.80; 39.90; 40.00; 40.10; 40.20; 40.30; 40.40; 40.50; 40.60; 40.70; 40.80; 40.90; 41.00; 41.10; 41.20; 41.30; 41.40; 41.50; 41.60; 41.70; 41.80; 41.90; 42.00; 42.10; 42.20; 42.30; 42.40; 42.50; 42.60; 42.70; 42.80; 42.90; 43.00; 43.10; 43.20; 43.30; 43.40; 43.50; 43.60; 43.70; 43.80; 43.90; 44.00; 44.10; 44.20; 44.30; 44.40; 44.50; 44.60; 44.70; 44.80; 44.90; 45.00; 45.10; 45.20; 45.30; 45.40; 45.50; 45.60; 45.70; 45.80; 45.90; 46.00; 46.10; 46.20; 46.30; 46.40; 46.50; 46.60; 46.70; 46.80; 46.90; 47.00; 47.10; 47.20; 47.30; 47.40; 47.50; 47.60; 47.70; 47.80; 47.90; 48.00; 48.10; 48.20; 48.30; 48.40; 48.50; 48.60; 48.70; 48.80; 48.90; 49.00; 49.10; 49.20; 49.30; 49.40; 49.50; 49.60; 49.70; 49.80; 49.90; 50.00; 50.10; 50.20; 50.30; 50.40; 50.50; 50.60; 50.70; 50.80; 50.90; 51.00; 51.10; 51.20; 51.30; 51.40; 51.50; 51.60; 51.70; 51.80; 51.90; 52.00; 52.10; 52.20; 52.30; 52.40; 52.50; 52.60; 52.70; 52.80; 52.90; 53.00; 53.10; 53.20; 53.30; 53.40; 53.50; 53.60; 53.70; 53.80; 53.90; 54.00; 54.10; 54.20; 54.30; 54.40; 54.50; 54.60; 54.70; 54.80; 54.90; 55.00; 55.10; 55.20; 55.30; 55.40; 55.50; 55.60; 55.70; 55.80; 55.90; 56.00; 56.10; 56.20; 56.30; 56.40; 56.50; 56.60; 56.70; 56.80; 56.90; 57.00; 57.10; 57.20; 57.30; 57.40; 57.50; 57.60; 57.70; 57.80; 57.90; 58.00; 58.10; 58.20; 58.30; 58.40; 58.50; 58.60; 58.70; 58.80; 58.90; 59.00; 59.10; 59.20; 59.30; 59.40; 59.50; 59.60; 59.70; 59.80; 59.90; 60.00; 60.10; 60.20; 60.30; 60.40; 60.50; 60.60; 60.70; 60.80; 60.90; 61.00; 61.10; 61.20; 61.30; 61.40; 61.50; 61.60; 61.70; 61.80; 61.90; 62.00; 62.10; 62.20; 62.30; 62.40; 62.50; 62.60; 62.70; 62.80; 62.90; 63.00; 63.10; 63.20; 63.30; 63.40; 63.50; 63.60; 63.70; 63.80; 63.90; 64.00; 64.10; 64.20; 64.30; 64.40; 64.50; 64.60; 64.70; 64.80; 64.90; 65.00; 65.10; 65.20; 65.30; 65.40; 65.50; 65.60; 65.70; 65.80; 65.90; 66.00; 66.10; 66.20; 66.30; 66.40; 66.50; 66.60; 66.70; 66.80; 66.90; 67.00; 67.10; 67.20; 67.30; 67.40; 67.50; 67.60; 67.70; 67.80; 67.90; 68.00; 68.10; 68.20; 68.30; 68.40; 68.50; 68.60; 68.70; 68.80; 68.90; 69.00; 69.10; 69.20; 69.30; 69.40; 69.50; 69.60; 69.70; 69.80; 69.90; 70.00; 70.10; 70.20; 70.30; 70.40; 70.50; 70.60; 70.70; 70.80; 70.90; 71.00; 71.10; 71.20; 71.30; 71.40; 71.50; 71.60; 71.70; 71.80; 71.90; 72.00; 72.10; 72.20; 72.30; 72.40; 72.50; 72.60; 72.70; 72.80; 72.90; 73.00; 73.10; 73.20; 73.30; 73.40; 73.50; 73.60; 73.70; 73.80; 73.90; 74.00; 74.10; 74.20; 74.30; 74.40; 74.50; 74.60; 74.70; 74.80; 74.90; 75.00; 75.10; 75.20; 75.30; 75.40; 75.50; 75.60; 75.70; 75.80; 75.90; 76.00; 76.10; 76.20; 76.30; 76.40;